

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

Une nouvelle chance pour les habitants du quartier Maine-Montparnasse

La « dalle-jardin » de la gare sur la bonne voie ?

Qui s'en souvenait ? Les voyageurs qui empruntent les trains au départ de la gare Montparnasse savent-ils qu'ils devraient avoir du gazon au-dessus de la tête. En effet, le projet d'une « dalle-jardin » qui, dès 1962, était prévue pour venir recouvrir les voies ferrées dans la surface du U formé par les bâtiments de la gare et les immeubles d'habitation et de bureaux, est resté dans les cartons. Il fait de nouveau surface, avec cette fois, sans doute, plus de chances de succès, sinon avec plus de raisons d'aboutir.

Près de 4 hectares d'espaces verts. Dans un

Pour maintenir sa participation financière à cette opération, le District a demandé qu'une étude soit entreprise « sur les conditions d'accès à ce jardin et sur les possibilités d'animation ». Cette étude, commencée en décembre 1974, financée par la préfecture de région, est terminée. Des négociations devaient s'ouvrir prochainement entre l'administration parisienne et la S.N.C.F., dont les avis divergent sur les conditions d'accès proposées par cette nouvelle étude.

Le 6 décembre 1962, le Conseil de Paris demandait que soit envisagé, en liaison avec la S.N.C.F., la possibilité de couvrir les voies ferrées de la nouvelle gare Maine-Montparnasse. Le 12 mars 1968, le préfet de Paris présentait à l'assemblée parisienne un premier projet de « dalle-jardin » dont le coût s'élevait à 45 millions de francs pour une superficie de 4,5 hectares. Le 1^{er} décembre 1972 le préfet de Paris ouvrait à nouveau le dossier. Il déclarait : « La mise à exécution (des travaux) a dû être différée en raison de l'impossibilité d'établir un plan de financement cohérent. » L'administration proposait alors de réaliser une dalle de 4,2 hectares, ce qui amenait son coût à 65 millions de francs. La clé de financement « espérée » pour la construction du jardin était ainsi répartie : riverains (propriétaires), 24 % ; District, 20 % ; Ville de Paris, 37 % ; Etat, 19 %. Enfin un crédit d'études de 200 000 F était voté par l'assemblée parisienne. Depuis, plus rien...

Au mois de mai 1973, cependant, les services de la préfecture de Paris précisait à Mme Nicole de Hauteclouque (Paris Majorité), conseiller de Paris, qui s'était étonnée de ce silence : « Les travaux débiteront en 1975 et leur exécution demandera un délai de trois ans. »

Interrogé une nouvelle fois par Mme Nicole de Hauteclouque et M. Bertrand de Maigret (Paris Avancé), conseiller de Paris, au cours de la récente session d'été du Conseil de Paris, le préfet devait apporter de nouvelles précisions. Les riverains, consultés sur leur éventuelle participation financière au projet, n'ont pas encore tous répondu. « Les premières réponses montrent que leur apport risque d'être fort réduit, ce qui modifierait à cet égard, affirme l'administration, la clé de financement initialement prévue. »

Arbres de haute tige

L'étude demandée par le district a également été évoquée par le préfet. Afin de mieux assurer l'animation de la dalle, un nouveau jardin, qui aurait une superficie de 3,7 hectares, a été dessiné. Celui-ci comporterait trois zones séparées par de légers mouvements du sol de 2 à 3 mètres largement plantées d'arbres de haute tige (36 % de la surface), dans lesquels pourraient s'insérer des constructions basses donnant une animation au jardin (pelouse et massif d'arbres repré-

quartier en pleine rénovation, où rien n'a été jusqu'ici réalisé dans ce domaine qui puisse laisser quelque espoir de tranquillité et de calme aux habitants, voilà qui ne serait sans doute pas mal accueilli, à l'heure où les pouvoirs publics, comme les conseillers de Paris, sont si soucieux de la qualité de la vie.

Ajoutons que les riverains, tous locataires, — ils sont près de trois mille, dont neuf cents enfants, à loger en surplomb des voies, — ne seraient sans doute pas d'un mauvais œil les massifs et les bassins dissimuler les caténaires.

sentant 27 % de la surface, 900 mètres carrés seraient bâtis). La zone nord, côté gare, serait largement ouverte sur celle-ci. Animée par un grand bassin, des pelouses plantées de massifs fleuris, cette partie du jardin accueillerait des expositions en plein air. Cette zone serait délimitée par une construction basse dont la toiture-terrasse plantée serait en continuité avec le jardin qui la prolonge. Cette construction servirait de lieu de réunions ou de loisirs. Une brasserie pourrait s'y intégrer. La zone centrale comporterait des arbres de haute tige, des pelouses et des espaces de jeux.

La zone sud serait le domaine des enfants. De nombreux espaces de jeux pourraient y être aménagés parmi les espaces verts. Enfin, un belvédère au-delà du pont des Cinq-Martyrs permettrait de suivre le trafic ferroviaire. Les « fanas » ne perdraient pas tout...

Les accès à cette dalle sont toujours prévus par la rue du Commandant-Mouchotte à l'aide de passerelles, par le boulevard de Vaugirard et par le pont des Cinq-Martyrs. Enfin, l'étude, pour résoudre un vœu

du district, envisage, pour accéder de l'intérieur de la gare au jardin, deux batteries d'escalators. La première partirait du premier hall des Pas-Perdus, la seconde du hall de départ situé au-dessus. Mais une telle disposition conduirait à modifier les installations de la nouvelle gare Montparnasse, et la S.N.C.F. s'y refuse. Elle propose une seule batterie d'escalators située seulement dans le hall de départ, côté rue du Commandant-Mouchotte.

Le nouveau calendrier des travaux ? Selon l'administration, une fois les négociations terminées avec la S.N.C.F., le projet sera présenté au Conseil de Paris, et le dossier du concours remis aux bureaux d'études. La consultation des entreprises pourrait être lancée avant la fin de l'année. Mais, comme l'a affirmé le préfet de Paris, « les résultats du concours permettront de mieux préciser le coût de l'opération et d'en proposer le financement si les perspectives budgétaires permettent d'envisager une réalisation dont l'importance ne peut être sous-estimée ».

JEAN PERRIN.

